

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	50	51

Date de la convocation

1^{er} octobre 2020

Numéro de la délibération

20-19

Objet de la Délibération

Demande de subvention pour
l'animation du GAL 2020

PRÉFECTURE DU LOIRET

14 OCT. 2020

COURRIER 4

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 14/10/2020
Et publication ou notification
Le 14/10/2020

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

L'an deux mille vingt, le douze octobre à dix-huit heures,
Le Comité Syndical, dûment convoqué le premier octobre deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Alain Corneau de Meung-sur-Loire (45130), sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER.

> **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Olivier BAILLON (Boulay-les-Barres), Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Miriane BONHOMMET (Sougy), Jean-Michel BORDIER (Ruan), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Aline CHASSINE-TOURNE (La Chapelle-Onzerain), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Éric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Catherine GRISSELLE (Villeneuve-sur-Conie), Sylvain HODEAU (Saint-Péravy-la-Colombe), David JACQUET (Artenay), Hubert JOLLIET (Chevilly), Christophe LLOPIS (Rouvray-Sainte-Croix), Dominique LORCET (Chevilly), Dimitri MICHAUD (Gidy), Marie-Christine MASSON (Suppléante de Alban PAILLET - Coinces), Denis PELÉ (Saint-Péravy-la-Colombe), Yves PINSARD (Bucy-St-Liphard), Martial SAVOURÉ-LEJEUNE (Cercottes).

> **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Roger BEAUNÉ (Saint-Laurent-des-Bois), Anita BENIER (Bacon), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Christian ROUBALAY (Suppléant de Odile BRET - Beauce-la-Romaine), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Édith CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (Suppléant de Gérard CORGNAC - Cléry-St-André), Jean-Marie CORNIERE (Dry), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Clarisse CARL (Suppléante de Jean-Pierre DURAND - Chaingy), Patrick ECHEGUT (Baule), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Romuald GENTY (Mézières-lez-Cléry), Grégory GONET (Messas), Marie-Christine MALET (Suppléante de Bertrand HAUCHECORNE - Mareau-aux-Prés), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Joël LAINÉ (Suppléant de Jacques MESAS - Beaugency), Arnold NEUHAUS (Villerman), Laurent SIMONNET (Meung-sur-Loire), Daniel THOUVENIN (Villorceau), Yohan CHESNEAU (Suppléant de Solange VALLÉE - Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Épieds-en-Beauce).

A donné pouvoir :

Florence NAIZOT (Beaugency) à Bernadette BESNARD (Le Bardon).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Véronique MERCIER (Gidy), Madeleine PESCHETEAU (Villeneuve-sur-Conie), Mathieu NOEL (Bucy-St-Liphard).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Gabriel PINSARD (Cléry-Saint-André), Marie-Françoise QUÉRÉ (Saint-Ay), Stéphane MAROIS (Mézières-lez-Cléry), François ADRIEN (Villorceau).

Ainsi que : Olivier VERNET (DGS de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire), Gilles GUERET (DGS de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention du 21 juillet 2016 signée avec la Région Centre Val de Loire, l'ASP et le GAL Loire Beauce pour la mise en œuvre du programme Leader,

Vu le renouvellement des délégués du comité syndical et l'élection du Président lors de la réunion du 8 septembre 2020,

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	50	51

Date de la convocation
1^{er} octobre 2020

Numéro de la délibération
20-19

Objet de la Délibération

Demande de subvention pour
l'animation du GAL 2020

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 14/10/2020
Et publication ou notification
Le 14/10/2020

Considérant la fiche action consacrée à l'animation et au fonctionnement du GAL Loire Beauce ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'affecter 1 ETP à 100% à l'animation et la gestion du programme LEADER 2014 - 2020, étendu à 2023, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020,
- De solliciter les subventions auprès de l'Europe au titre du dispositif 19.4 du programme LEADER 2014 - 2020, étendu à 2023, pour l'animation et le fonctionnement du programme, au taux maximum,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,
Le Président du
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce



Frédéric CULLERIER

PREFECTURE DU LOIRET

14 OCT. 2020

COURRIER 4